



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Pierre Gramegna
Ministre des Finances
3, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

N/réf. : CSL - 57/2016 - SH/AW

Luxembourg, le 4 avril 2016

Conc. : Projet de loi portant modification de l'alinéa 1^{er} du paragraphe 91 de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »).

Monsieur le ministre,

Par lettre du 1^{er} mars 2016, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président